



La construction de parcours individualisés grâce à l'aménagement de l'emploi du temps

LEAP Saint Maximin
Témoignage

Objectif principal du projet

Proposer un parcours individualisé à partir de la classe de 1^{re} à des élèves potentiellement «décrocheurs», en vue prioritairement de l'obtention du BEPA.

Constat de départ et action proposée

Depuis la réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans, l'établissement ne possède plus un véritable niveau 5 (BEPA), ce qui génère des classes avec une forte diversité d'élèves, dont un certain nombre sont identifiés comme pouvant possiblement décrocher.

Pour répondre à ce constat de départ, le LEAP a d'emblée eu le souci d'accompagner ces jeunes. Le souhait de l'équipe éducative, à travers l'opération pilote a donc été de proposer un parcours individualisé sur la base d'un tutorat et d'un emploi du temps adapté (directement entre l'élève et son tuteur), à des élèves démotivés et en difficulté, sur les classes de 1^{re} Bac Pro SAPAT, CGEA VV et CGEA PA.

Ces élèves, en accord avec les parents, disposent donc d'un emploi du temps aménagé. Ils continuent de suivre pour partie des cours de 1^{re}, mais sur certains créneaux :

- réintègrent des cours de 2^{de},
- ont des temps de pratique professionnelle sur l'exploitation pédagogique ou en situation professionnelle (pour les SAPAT, assistance et collaboration avec personnel TOS, en cuisine par exemple, ou encore possibilité de réaliser un stage en entreprise),
- ont des temps de travail personnel au CDI ou en études, durant lesquels certains enseignants tuteurs et la documentaliste apportent ponctuellement une aide aux devoirs.

Cet aménagement représente à peu près un tiers du temps de la semaine (cf. page suivante « *Le parcours de Lucie* »). Un cahier de suivi permet d'attester la présence de l'élève sur les créneaux de son emploi du temps particulier.

Une rencontre hebdomadaire est également prévue entre l'élève et son enseignant tuteur (un enseignant/1 élève).

L'historique du projet

Au départ, le LEAP de St Maximin avait proposé dans le cadre des opérations pilotes, une expérimentation introduisant des outils de FOAD pour l'individualisation des parcours. Le projet porté initialement par le directeur de l'établissement, a été réorienté vers un tutorat portant sur l'adaptation du parcours pour que les élèves susceptibles d'abandonner leur scolarité puissent obtenir le BEPA. En 2011-2012, trois élèves étaient concernés par ce nouveau dispositif qui a connu une réussite en demi-teinte, car l'adaptation aux besoins des élèves n'avait pas été suffisamment ciblée.

Cette année 2012-2013, le projet a été réorganisé et concerne 10 élèves, impliquant une équipe enseignante plus importante à laquelle la direction a donné davantage d'autonomie pour concevoir avec l'élève un emploi du temps adapté à ses besoins.

Cette évolution en cours d'expérimentation ne permet pas à ce jour de dresser un bilan définitif de l'opération, cependant les premiers constats et observations permettent d'esquisser quelques conditions de réussite ; avant de les décrire revenons sur les modalités de mise en œuvre du projet.

Les étapes dans la construction des parcours individualisés

1- Repérage des élèves potentiellement « bénéficiaires » du dispositif en 2^{de} (conseils de classe des 2^{de} et 3 trimestres). Ce repérage cible les élèves qui décrochent ou qui s'ennuient, et particulièrement ceux qui souhaitent passer le BEPA sans ambition de Bac Pro, ou encore ceux qui ont besoin de 4 ans pour passer le Bac Pro.

Elaboration des tests de positionnement

Dans l'année 1 de l'opération pilote, l'équipe a souhaité appuyer sa réflexion sur des tests de positionnement. « À ce stade, nous avons souhaité travailler avec une psychologue, spécialiste des jeunes », précise le directeur, « il a permis de mieux structurer l'idée de positionnement ». Un travail d'équipe autour de la construction des tests a précédé une phase d'appropriation et d'étude de faisabilité. Ces tests permettent d'objectiver la proposition d'entrée dans le dispositif faite aux élèves.

2- Entretien entre l'élève et l'enseignant « tuteur accompagnateur », pour expliquer et proposer cette démarche.

3- Passation de tests de positionnement en septembre (élaborés par l'équipe, cf. encadré « *Élaboration des tests de positionnement* »).

Il existe 3 types de tests dont les résultats sont communiqués à chaque tuteur :

- **Tests « connaissances »** adaptés au LEAP de St Maximin (niveau fin de 3^e/début de seconde Pro ou GT) ;
- **Tests « savoir faire »** pour évaluer la capacité de l'élève à apprendre : autonomie, motivation, méthodologie, prise de notes,
- **Tests « savoir être »** pour évaluer la potentialité du jeune sur les plans psychologiques, familiaux, estime de lui, confiance...

4- Rencontre de la famille pour présenter le dispositif d'adaptation de l'emploi du temps en vue de préparer prioritairement le BEPA.

5- Élaboration d'un contrat individualisé permettant de lier l'enseignant « tuteur accompagnateur », la famille et le jeune.

6- Démarrage de l'aménagement hebdomadaire de l'emploi du temps de l'élève après toussaint (possibilité de démarrage après Noël également).

7- Suivi hebdomadaire par le tuteur qui apprécie l'évolution et co-construit l'emploi du temps avec l'élève au fur et à mesure de ses besoins. L'enseignant a délégué d'autorité pour élaborer cet emploi du temps spécifique qui s'imposera de facto.



Des enseignants impliqués dans le projet



Le parcours de Lucie (1^{re} Bac Pro SAPAT)

Il consiste à choisir les enseignements de 2^{de} qui lui sont nécessaires et de substituer les cours de 1^{re} qui ne peuvent être suivis faute d'atteinte des pré-requis, par des temps de travail personnel au CDI ou en étude.

Par exemple, sur une semaine de janvier, Lucie a eu 5h30 de cours avec la classe de 2^{de} ; 17h30 avec la classe de 1^{re} et 8h30 de temps de travail personnel tandis que les élèves de 1^{re} en avaient 2 obligatoires sur 28h de cours. Parfois ce temps de travail personnel peut être consacré à de la pratique professionnelle.

Les conditions de réussite

Il faut une vraie «impulsion» du chef d'établissement qui possède deux missions dans ce projet : l'animation de l'équipe et la recherche de moyens (formation, accompagnement de l'équipe et gratification des personnels volontaires et motivés). Lorsque le projet est lancé, il est important aussi de laisser place aux enseignants, en leur donnant de vrais pouvoirs : rencontrer les familles, poser le contrat pédagogique, prendre des initiatives, initier l'emploi du temps... tout en rendant compte à la Direction.

Ce type de projet peut permettre de mieux reconnaître les compétences d'une équipe au travers de certains enseignants qui recherchent des solutions nouvelles pour mieux répondre aux besoins des élèves. C'est plutôt valorisant pour certains enseignants et peut être un peu angois-

sant pour d'autres. C'est pourquoi, il est très important d'arriver à mutualiser des pratiques pédagogiques sans jugement de la personne.

En termes de bilan, deux indicateurs principaux ont été identifiés : le bien être de l'élève à l'école, et l'évaluation de ses apprentissages et acquis notamment dans les champs du «savoir» et du «savoir faire». Les tests de positionnement participent de cette logique.

Par ailleurs, les élèves qui entrent dans ce dispositif doivent vivre des temps communs, tous ensemble. Par exemple au CDI, les échanges sont permanents et peuvent motiver des élèves en perte de vitesse. La question de l'autonomie de l'élève reste une vraie problématique.

Un troisième indicateur serait la réussite au BEPA, voire la complétude du parcours qui pourrait s'étaler sur 4 ans.



Christian Brayer, directeur

Ce qui resterait à améliorer...

Le projet porte essentiellement sur l'individualisation d'un parcours, la dimension « formation » semble atténuée au profit davantage d'une auto-formation. Il serait par conséquent nécessaire de s'interroger sur la pertinence de faire reposer le projet sur l'autonomie présumée des élèves.

Un frein persiste également dans le cadre des obligations de service des enseignants. Les notions d'espace (salle de classe) et de temps (le face à face pédagogique) sont contrariées dans un tel dispositif. Le secteur de vie scolaire, l'informatique, la documentation (CDI) et le secteur administratif, semblent être les 4 services à faire évoluer pour qu'un tel projet puisse être mis en œuvre.

Enfin, un accompagnement des pratiques éducatives des personnels de vie scolaire, s'avèrera très vite nécessaire.

Questions encore en suspens

Comment est envisagée l'intégration des différents résultats et appréciations dans le bulletin scolaire. Quelle forme prendra le livret scolaire dans un parcours individualisé ?

Quelle évolution des pratiques des enseignants ?

Témoignage réalisé au sein du dispositif des opérations pilotes, mis en place par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère en charge de l'agriculture dans le cadre de la Rénovation de Voie Professionnelle, de 2010 à 2012.